# PROBLÈME DE RÉCEPTION TV ?

## Information importante aux administrés

Si vous constatez des perturbations ou une perte de signal sur vos chaînes de télévision,

**La mairie ne gère en aucun cas l'antenne publique ou les réseaux de diffusion.**

Pour déclarer un dysfonctionnement et obtenir une assistance, merci de contacter directement les services de l'**ANFR** (Agence Nationale des Fréquences) :

# 09 70 81 88 18

*Merci de votre compréhension.*
*La Municipalité*